

Adoption du projet de décret modifiant la liste des circonscriptions, caïdats, communes urbaines et rurales du Royaume

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-01-2011 23:55:44

Le Conseil de gouvernement a adopté, jeudi, le projet de décret N. 2-10-574 modifiant et complétant le décret N. 2-08-520 (28 octobre 2008) fixant la liste des cercles, caïdats et communes urbaines et rurales du Royaume ainsi que le nombre de conseillers à élire dans chaque commune.

Le texte, présenté par le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, introduit des modifications au découpage administratif du Royaume, de manière à développer les capacités gestionnaires de l'Administration territoriale à travers la création de quatre nouveaux caïdats au niveau de la préfecture Oujda-Anjad (caïdat Béni Khaled) et des provinces de Jerada (caïdats de Tiouli et celui d'Oulad Sidi Abdelhakem) et de Figuig (caïdat Aïn Châïr), a indiqué le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri au cours d'un point de presse, à l'issue de la réunion du Conseil.

Cette mesure, qui porte le nombre des caïdats de 599 à 603, tend à renforcer l'encadrement administratif des communes situées aux frontières Est du Royaume, d'une part, pour des considérations sécuritaires -particulièrement en matière de lutte contre l'immigration clandestine et la contrebande- et dans un souci de rapprochement des services sociaux et administratifs, d'autre part.

MAP